

**SYNDICAT MIXTE DU PORT DE COMMERCE
ROCHEFORT / TONNAY-CHARENTE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt janvier à dix heures trente,

Le Comité Syndical dûment convoqué le 13 janvier 2023, s'est réuni, en session ordinaire dans la Salle de Réunion du port de commerce à Rochefort, sous la présidence de Monsieur Gérard PONS.

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 20 janvier 2023 à 10h30, le Comité Syndical a été à nouveau convoqué le vendredi 20 janvier 2023 à 10h45 et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Etaient présents :

Membres titulaires du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
M. Gérard PONS	X	
Mme Caroline CAMPODARVE-PUENTE		X
M. Christophe SUEUR		X
Mme Ghislaine GUILLEN		X
Mme Fabienne LABARRIERE		X
M. Christophe BERTAUD	X	
M. Hervé BLANCHE		X
M. Sébastien BOURBIGOT		X
M. Alain BURNET		X
M. Emmanuel ECALE		X

Membres suppléants du Comité syndical	Présent(e)	Excusé(e)
Mme Dominique RABELLE (<i>suppléante de Gérard PONS</i>)		X
Mme Françoise de ROFFIGNAC (<i>suppléante de Caroline CAMPODARVE</i>)		X
Mme Marie-Pierre QUENTIN (<i>suppléante de Ghislaine GUILLEN</i>)		X
M. Loïc GIRARD (<i>suppléant de Fabienne LABARRIERE</i>)		X
M. Lionel PACAUD (<i>suppléant de Christophe BERTAUD</i>)		X
M. Eric AUTHIAT (<i>suppléant de Hervé BLANCHE</i>)	X	
M. Dimitri BUISSON (<i>suppléant de Sébastien BOURBIGOT</i>)		X
M. Thierry LESAUVAGE (<i>suppléant de Alain BURNET</i>)	X	
Mme Lydie DEMENE (<i>suppléante de Emmanuel ECALE</i>)		X
	X	

Autres que Membres du Comité syndical (Ils n'ont pas de voix délibératives)	Présent(e)	Excusé(e)
Mme. Marie-Anne MARCHAND - Payeur départemental		X
M. Olivier TREGRET - CARO		X
Mme Camille COUSSY-VETEL - CARO		X
M. Guillaume METAYER - Conseil départemental		X
Mme Emilie TROADEC – Conseil départemental		X
Mme Céline VIRON – Syndicat Mixte	X	

AR Prefecture

017-200073690-20230120-D2023_01-DE

Reçu le 24/01/2023

Nombre de Membres en exercice :	10
Nombre de Membres présents :	5
Nombre de Membres votant :	4
Nombre de suffrages exprimés :	4
Votes Pour :	4
Votes Contre :	0
Abstention :	0

N° 2023/01**OBJET : Droits de port et tarifs 2023**

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Code des Transports,

Considérant les droits de ports et tarifs applicables sur les ports de commerce de Rochefort et Tonnay-Charente,

Considérant la proposition d'augmenter, pour 2023, de :

- 6,1% les droits de port, les taxes d'outillages, les taxes d'entreposage et taxes diverses
- 6,25% les taxes de manutention,

Vu l'avis favorable des membres du Conseil portuaire en date du 12 janvier 2023,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

DECIDE :

1°) d'approuver le principe de l'augmentation de 6,1% des droits de port 2023 applicables au port de commerce de Rochefort/Tonnay-Charente, sachant que les droits de port seront définitivement approuvés par arrêté du Président après consultation du Préfet et du Services des Douanes,

2°) d'augmenter de 6,1% les taxes d'outillages, taxes d'entreposage et taxes diverses pour l'année 2023,

3°) d'augmenter de 6,25% les taxes de manutention pour l'année 2023,

2°) d'approuver la tarification jointe résultant de l'application de cette décision pour les taxes d'outillages, taxes de manutention, taxes d'entreposage et taxes diverses qui s'appliqueront à compter du 1^{er} février 2023.

Adopté à l'unanimité, ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le Président du Syndicat Mixte
du port de commerce
Rochefort / Tonnay-Charente

Gérard PONS

